

Festival St-Ambroise FRINGE de Montréal 2024: Inscription OFF

Merci pour votre intérêt envers la 34e édition du Festival St-Ambroise FRINGE de Montréal, qui aura lieu du 27 mai au 18 juin 2024. Nous encourageons tout le monde à y participer ! Les inscriptions à la Programmation OFF seront acceptées jusqu'au lundi 26 février à 18 h (heure de l'Est).

Si vous souhaitez postuler, vous DEVEZ nous contacter avant la date limite pour exprimer votre intérêt en envoyant un courriel à artistes@montrealfringe.ca. Envoyez un courriel ou appelez-nous pour toute question au 514-849-3378. Les demandes sont entièrement en ligne. Si vous rencontrez des difficultés, veuillez contacter artistes@montrealfringe.ca pour obtenir de l'aide ou pour explorer les alternatives.

DATES IMPORTANTES

Info-Session ZOOM : 12 février 2024 à 19h

Fin des inscriptions pour le OFF: 26 février 2023 à 18 h

Paiement pour le OFF à effectuer le 2 mars 2023 avant 18h au plus tard.

Dates du festival : 27 mai au 18 juin 2023

Dates de la programmation du OFF: 29 mai au 18 juin 2023

* **Indicates required question**

1. Email *

Fonctionnement du OFF FRINGE

Sélection des compagnies. La sélection des compagnies du OFF se fait selon le principe de premier·ère· arrivé·e, premier·ère· accepté·e, dépendamment de la faisabilité du projet, à la discrétion de la directrice générale et artistique du festival. Nous espérons toujours accepter chaque compagnie qui s'intéresse à la programmation OFF, mais comme les spectacles OFF nécessitent une attention très particulière, nous limitons le nombre de salles additionnelles selon nos capacités de gestion. Les projets soumis ne sont pas automatiquement acceptés. Si vous envisagez de soumettre un projet, veuillez écrire à artistes@montrealfringe.ca.

Votre compagnie. Afin d'assurer un traitement égalitaire, le FringeMTL n'acceptera qu'un spectacle par compagnie. Si vous soumettez plus d'un projet, un seul sera retenu. Il est impossible de changer le nom de votre compagnie une fois le formulaire reçu. Il est strictement interdit de vendre ou même de donner votre case horaire à une autre compagnie.

Ce que le FRINGE offre aux compagnies OFF

- Nous vous offrons un service de prévente des billets ;
- Nous incluons votre salle dans notre police d'assurance ;
- Nous publicisons votre spectacle dans le programme et l'horaire principal (site internet inclus) ;
- Nous vous donnons accès à nos contacts médias et intégrons vos documents à notre dossier de presse ;
- Nous vous inviterons à participer à nos ateliers de publicité ;
- Nous vous inviterons à vous produire lors de l'événement Fringe-For-All et d'autres opportunités publicitaires.

Vos engagements:

- Vous soumettez votre projet et payez les frais d'inscription, déterminés selon la capacité de votre salle ;
- Vous trouvez et payez pour votre propre salle de spectacle, équipement et technicien·ne. (Le FringeMTL doit approuver votre salle pour nos assurances et la sécurité du public.) ;
- Vous répétez votre spectacle ;
- Vous publicisez votre spectacle (nous organiserons des ateliers et nous vous fournirons une liste des médias pour vous aider).
- Vous fixez vous-mêmes le prix de vos billets (maximum 15 \$), vous touchez 100% ce prix (nous y ajoutons des frais de service et les taxes) ;
- Vous fournissez une équipe d'accueil et de billetterie pour votre salle, que nous devons former avant le festival, et votre fond de caisse ;
- Vous définissez le nombre et l'horaire de vos représentations entre le 29 mai au 16 juin. Notez que les représentations doivent commencer après 12:00 au plus tôt, et finir à 24:00 au plus tard (21h30 le 16 juin, soir des Prix Frankies!).

TROIS TYPES DE SPECTACLE – IN SITU, EXTÉRIEUR et OFF Régulier

Un spectacle IN SITU est un spectacle qui ne peut être présenté dans une salle traditionnelle.

Dans les années précédentes, ces spectacles ont par exemple été présentés dans un salon de billard alors que les personnages disputaient une partie, dans un stationnement, ou même une cuisine ou un salon. Il s'agit donc de spectacles non traditionnels qui se déroulent dans des lieux non traditionnels.

Un spectacle extérieur se déroule sur une propriété privée ou publique dans un lieu en plein air. Il peut s'agir par exemple d'une visite guidée, d'un spectacle sur un balcon, d'un spectacle itinérant, d'un événement dans un jardin ou une cour, etc. Il peut être difficile d'obtenir l'autorisation de se produire dans un lieu extérieur. Si vous envisagez cette option, nous vous recommandons fortement de nous contacter pour discuter de la marche à suivre.

Un spectacle OFF RÉGULIER se déroule dans une salle traditionnelle que vous louez vous-même. Nous vous recommandons de faire équipe avec d'autres compagnies et de partager une salle. Vous pouvez faire ce que vous voulez de votre salle, mais la capacité sera déterminée par la réglementation en matière de prévention des incendies. Pour maintenir une atmosphère de festival, nous vous demandons de chercher des salles à distance à pied du Parc FRINGE, situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Rachel.

En cliquant sur SUIVANT, je confirme que j'ai lu et que j'accepte les termes de cette section.

FAQ

Où devrais-je chercher une salle?

Nos salles régulières s'étendent dans le quadrilatère formé de la rue Ste-Catherine au sud, de la rue Fairmount au nord, de la rue St-Denis à l'est et de l'avenue du Parc à l'ouest. C'est un terreau fertile où se trouvent beaucoup de bars, de lofts, de magasins désertés et de galeries d'art. Souvent ces lieux disposent déjà d'équipement d'éclairage, sonore et scénique. Cette année, nous utilisons également La Comédie de Montréal (1113 Boul. de Maisonneuve E, Montréal, Québec H2L 1Z6) et nous vous invitons à regarder autour de cette salle également.

Donc, je n'ai qu'à entrer dans un bar ou une galerie et à demander si je pourrais y produire un spectacle dans le cadre du Fringe?

Exactement! Vous serez surpris·e de la réception positive qui existe envers les artistes à Montréal. Si c'est refusé, passez tout simplement à l'espace suivant!

Quel genre d'entente devrais-je négocier avec les responsables?

Variable selon le cas. De nombreux bars vous laisseront jouer gratuitement avec plaisir avant 22 h. Vous vous occupez de la porte ; iels s'occupent du bar. Certains d'entre elleux insisteront sur une formule de contribution volontaire, d'autres en voudront une part. VOUS êtes responsable de l'entente que vous concluez avec elleux. ASSUREZ-VOUS D'AVOIR UNE ENTENTE ÉCRITE QUI COMPORTE TOUT CE QUE VOUS AVEZ DÉCIDÉ! Le FringeMTL demande une copie du contrat. Si vous avez besoin d'un exemple de contrat, écrivez à artistes@montrealfringe.ca.

Rappelez-vous : ce qui vous paraît trop beau pour être vrai l'est probablement, donc si vous avez un doute, suivez vos instincts. La plupart des propriétaires sont des gens d'affaires... et les gens d'affaires ne sont pas reconnu-es pour leur altruisme. Assurez-vous de bien protéger vos arrières. Si vous voulez vérifier auprès du FringeMTL (question d'avoir un point de vue externe avant de signer quoi que ce soit), n'hésitez pas à nous contacter.

Le FRINGE peut-il nous fournir de l'équipement?

Malheureusement non – les compagnies OFF sont responsables de leur salle et de l'équipement. Nous pouvons peut-être vous aider à trouver ce que vous cherchez – écrivez à artistes@montrealfringe.ca.

Combien d'argent dois-je m'attendre à récolter?

La fréquentation des spectacles OFF s'améliore d'année en année, mais reste qu'ils peuvent être difficiles à vendre. Monter un spectacle OFF implique un peu plus de travail et de risques, comme il vous faut trouver, louer, équiper et fournir le personnel pour votre salle à vos frais, et ensuite promouvoir votre spectacle afin de couvrir vos dépenses. Un truc qui peut vous faciliter la tâche : faire équipe avec une ou plusieurs autres compagnies pour partager les frais, les ressources et la charge de travail.

Comment fonctionne la vente de billets?

Le Festival s'occupe des préventes pour votre spectacle. La vente peut se faire par téléphone, internet, ou à la billetterie centrale. Le Festival ne vend PAS les billets à la porte pour les spectacles OFF. Vous devez donc fournir une personne pour gérer votre billetterie à la porte (votre propre gérant-e de salle). Vous devrez donc fournir une personne (que nous formerons) qui vendra les billets à la porte à partir d'une heure avant le spectacle, ainsi qu'un fond de caisse pour donner de la monnaie au public. Une autre bonne raison de faire équipe avec d'autres compagnies OFF : vos partenaires peuvent vendre les billets pour votre spectacle, et vice versa.

Quels sont les avantages à présenter un spectacle OFF?

Vous fixez vous-même votre horaire de représentations entre le 29 mai - 16 juin 2024, débutant à 12:00 midi au plus tôt et 24:00 au plus tard (21h30 le 16 juin, soir des Prix Frankies!). Nos spectacles réguliers sont présentés six fois à des heures variables. Une compagnie OFF pourra jouer à 20h, ou même à 20h et 22h tous les soirs!

Si j'ai soumis une application à la Programmation A-Z et déjà payé les frais d'administration, dois-je déboursé à nouveau les frais pour une application OFF? Non! Si vous avez déjà payé les frais administratifs pour participer à la loterie de la Programmation A-Z, et voulez postuler au OFF, vous n'avez pas à déboursé le frais administratif une deuxième fois.

PAIEMENT + INSCRIPTION - Veuillez lire attentivement

Pour que votre inscription soit complète, nous avons besoin de :

- Votre formulaire rempli;
- Paiement de vos frais d'administration (dont vous choisissez vous-même le prix);
- Une copie du contrat avec votre salle (SVP l'envoyer à artistes@montrealfringe.ca).

Une fois tout ceci reçu, nous avons besoin de:

- Paiement des frais d'inscription (tarif dégressif en fonction de la capacité de votre salle, voir ci-dessous).

Modes de Paiement

Nous encourageons les personnes à payer par chèque, en espèces ou par débit (avec une rencontre en personne). Pour celles et ceux qui souhaitent payer par carte de crédit, nous pouvons vous envoyer une facture PayPal. Tous les paiements doivent être effectués avant le 3 mars. Si vous avez besoin d'aide ou si vous souhaitez discuter de méthodes alternatives, veuillez contacter artistes@montrealfringe.ca.

Frais d'administration

Ces frais sont non remboursables et sont requis afin de compléter votre inscription. Vous ne pouvez poser votre application qu'avec un seul montant de frais d'administration, les frais multiples d'administration seront remboursés. Nous proposons un choix de prix pour les frais d'administration :

Option 1. 25 \$ + 1.25 \$ (TPS 5%) + 2.49 \$ (TVQ 9.975%) = 28.74 \$.

Option 2. 35 \$ + 1.75 \$ (TPS 5%) + 3.49 \$ (TVQ 9.975%) = 40.24 \$.

Option 3. 45 \$ + 2.25 \$ (TPS 5%) + 4.49 \$ (TVQ 9.975%) = 51.74 \$.

Frais d'inscription

Ce frais est déterminé selon la capacité de votre salle (le nombre de spectateur-trices assis-es pendant une représentation). Une fois ce formulaire reçu, nous vous enverrons une facture PayPal qui devra être payée dans les 48 heures suivantes.

Les frais sont les suivants :

1 à 4 places : 200 \$ + 10 \$ (TPS de 5 %) + 19,95 \$ (TVQ de 9,975 %) = 229,95 \$.

5 à 9 places : 300 \$ + 15,00 \$ (TPS de 5%) + 29,93 \$ (TVQ de 9,975%) = 344,93 \$.

10 à 24 places : 485 \$ + 24,25 \$ (TPS de 5 %) + 48,38 \$ (TVQ de 9,975 %) = 557,63 \$.

25 à 49 places : 500 \$ + 25,00 \$ (TPS de 5 %) + 49,88 \$ (TVQ de 9,975 %) = 574,88 \$.

50 à 74 places : 545 \$ + 27,25 \$ (TPS de 5 %) + 54,36 \$ (TVQ de 9,975 %) = 626,61 \$.

75 à 124 places : 615 \$ + 30,75 \$ (TPS de 5 %) + 61,35 \$ (TVQ de 9,975 %) = 707,10 \$.

Plus de 125 places - 675 \$ + 33,75 \$ (TPS de 5%) + 67,33 \$ (TVQ de 9,975%) = 776,08 \$

Frais additionnels / Sanctions

Afin d'assurer le bon déroulement des salles OFF du festival, FringeMTL se réserve le droit de charger des frais supplémentaires qui peuvent être déduits de vos recettes de billetterie. Les règles suivantes doivent être suivies assidûment, sous peine de sanction (25 \$ pour la première infraction, 200 \$ chaque infraction suivante):

- Votre équipe de la billetterie à la porte doit être formée par l'équipe du FringeMTL.
- Vous devez fournir un service de billetterie adéquat au public
- Vous devez venir chercher votre trousse de billetterie à l'heure requise.

Protocole spécial COVID-19

Le Festival surveillera et continuera à suivre les directives gouvernementales et les bonnes pratiques du secteur. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous fournir des protocoles pour l'édition de juin 2024, car elle est encore trop éloignée. Nous tiendrons toutes les compagnies informées de l'évolution des directives au cours des mois précédant le festival. Le festival peut modifier ses protocoles sanitaires conformément aux directives du gouvernement du Québec, de la Ville de Montréal et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à ses propres politiques liées à la COVID-19.

En cliquant sur SUIVANT, je confirme que j'ai lu et que j'accepte les termes de cette section.

Inscription

2. Nom de la compagnie *

Vous n'avez pas besoin d'être une compagnie légalement enregistrée pour participer au FRINGE, mais nous avons besoin d'un nom pour vous identifier. Veuillez choisir le nom de votre compagnie avec attention. Il ne pourra être changé en aucun cas.

3. Compagnie de (Ville, Pays) *

4. Titre du spectacle (optionnel, provisoire)

5. Personne contact *

6. Adresse postale *

7. # d'appartement (le cas échéant)

8. Ville *

9. Province/État *

10. Code Postal / ZIP *

11. Pays *

12. Téléphone 1 *

13. Téléphone 2

14. Courriel *

15. Site web

16. Comment avez-vous entendu parler du OFF FRINGE ?

17. Votre spectacle est-il bilingue ou sans langue précise ?

Mark only one oval.

Bilingue

Sans langue précise

En cliquant sur SUIVANT, je confirme que j'ai lu et que j'accepte les termes de cette section.

Capacité de Salle et Frais d'administration

Si votre inscription OFF est approuvée, vous devrez payer un frais d'inscription pour confirmer votre place dans le festival. Le frais total est déterminé selon la capacité de votre salle (le nombre de places assises par représentation).

Revoyez la SECTION 4 DE 7 pour plus de renseignements sur les frais et remboursements.

18. Avez-vous une salle? Si oui, laquelle?

19. Veuillez indiquer la capacité de votre salle (À payer plus tard, une fois approuvé) *

Mark only one oval.

- 1 à 4 places : 200 \$ + 10 \$ (TPS de 5 %) + 19,95 \$ (TVQ de 9,975 %) = 229,95 \$.
- 5 à 9 places : 300 \$ + 15,00 \$ (TPS de 5%) + 29,93 \$ (TVQ de 9,975%) = 344,93 \$
- 10 à 24 places : 485 \$ + 24,25 \$ (TPS de 5 %) + 48,38 \$ (TVQ de 9,975 %) = 557,63 \$
- 25 à 49 places : 500 \$ + 25,00 \$ (TPS de 5 %) + 49,88 \$ (TVQ de 9,975 %) = 574,88 \$
- 50 à 74 places : 545 \$ + 27,25 \$ (TPS de 5 %) + 54,36 \$ (TVQ de 9,975 %) = 626,61 \$
- 75 à 124 places : 615 \$ + 30,75 \$ (TPS de 5 %) + 61,35 \$ (TVQ de 9,975 %) = 707,10 \$
- Plus de 125 places - 675 \$ + 33,75 \$ (TPS de 5%) + 67,33 \$ (TVQ de 9,975%) = 776,08 \$

En cliquant sur SUIVANT, je confirme que j'ai lu et que j'accepte les termes de cette section.

Conditions

Au nom de ma compagnie de théâtre, je reconnais que :

- Une fois mon frais d'inscription acquitté et mon inscription acceptée, je serai autorisé à jouer dans le Festival St-Ambroise FRINGE de Montréal 2023 (« le Festival ») ;
- Il est de ma responsabilité de négocier tous les droits et verser toutes les redevances pour ma production ; et de fournir des preuves à ce sujet sur demande du Festival ;
- Il est de ma responsabilité d'obtenir, si nécessaire, la permission des associations professionnelles auxquelles appartiennent mes artistes pour leur prestation ;
- Il est de ma responsabilité d'obtenir tous les permis de travail, les visas, les exonérations fiscales, etc., nécessaires pour ma compagnie et chacun de ses membres individuels ;
- J'accepte d'adhérer aux lois du Canada et du Québec, aux règlements municipaux de la Ville de Montréal, et aux politiques et procédures du Festival.
- J'accepte qu'en aucun temps un·e membre de ma compagnie ne puisse se comporter de manière abusive ou menaçante, verbalement ou physiquement, envers l'équipe, les bénévoles ou les spectateur·trices du Festival ou de ces salles.
- Je comprends que les infractions suivantes seront sanctionnées (25 \$ pour la première infraction, 200 \$ chaque infraction suivante) :
 - Votre équipe de la billetterie à la porte doit être formée par l'équipe du FringeMTL.
 - Vous devez fournir un service de billetterie adéquat au public
 - Vous devez venir chercher votre trousse de billetterie à l'heure requise.

Le Festival se réserve le droit d'annuler une ou toutes les performances d'une compagnie qui n'adhère pas à cette entente. Si votre compagnie est acceptée au Festival, cette inscription sera considérée comme une entente signée entre vous et le Festival.

En cliquant sur SUIVANT, je confirme que j'ai lu et que j'accepte les termes de cette section.

This content is neither created nor endorsed by Google.

Google Forms